



Conseil général de Giez

Commission ad-hoc

Rapport :

Préavis municipal 2024/24 : Concernant l'approbation des statuts et l'adhésion à l'Association intercommunale pour l'épuration de la région de Grandson (AIERG)

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

La Commission ad-hoc composée de Laurent NOBS (rapporteur), Irène Perez et Denis Amiet a été nommée par le bureau du Conseil général pour rapporter sur le préavis 2024/24 « Concernant l'approbation des statuts et l'adhésion à l'Association intercommunale pour l'épuration de la région de Grandson (AIERG) ».

La Commission s'est réunie le 11 juin 2024 en présence de M. Hervé Kemmling qu'elle remercie pour sa présentation ainsi que pour les réponses apportées aux questions de la Commission.

Remarques et considérations concernant le préavis :

La commission a étudié le préavis municipal, les statuts de l'AIERG ainsi que la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Grandson. Elle a également entendu les explications de Monsieur le Municipal, et a constaté les points suivants :

La commune de Giez est actuellement liée à la commune de Grandson par une convention intercommunale. Cette dernière nous rends partie prenante des investissements et des charges d'exploitation, sans pouvoir prendre part aux débats et aux décisions de l'AIERG.

Une adhésion permettrait à la commune de Giez de faire entendre sa voix et n'entraînerait aucune répercussion négative, tant au niveau financier qu'opérationnel. La municipalité s'est d'ailleurs assurée qu'aucun frais d'adhésion ne sous serait facturé. Monsieur Kemmling nous affirme qu'un document écrit, est en possession de la municipalité pour preuve. Nous soulevons toute fois que ce document ne nous a pas été présenté.

Au vu de ces éléments, la commission estime que l'adhésion à l'AIERG s'inscrit dans la logique et dans la continuité de notre engagement régional pour le traitement des eaux.

La commission Ad-hoc vous recommande donc :

- D'accepter l'adhésion à l'Association intercommunale pour l'épuration de la région de Grandson AIERG
- D'adopter les statuts de l'AIERG tels que présentés

Giez, le 11 juin 2024

Irène PEREZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Irène PEREZ'.

Denis AMIET

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Amiet'.

Laurent NOBS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laurent NOBS'.